

6

LE GFA DE LA BOUËXIÈRE SOLIDIARE



© YANN LE BRIS

SITUATION

Guichen, Ille-et-Vilaine, Bretagne.



LA FERME

Production

Culture de céréales (AB)
Transformation en farine et pain
(au feu de bois)

Commercialisation

Marchés locaux, boutiques et magasin en ligne

Emplois agricoles

1 UTH

Patrimoine

25 hectares propriété du GFA : 16ha de terres et 8 ha de bois

1 maison d'habitation

1 hangar

A Guichen, près de Rennes, Hubert est paysan boulanger sur la ferme de la Bouëxière. Après sept années de recherche de terres, 95 citoyens se sont mobilisés pour qu'il puisse développer son activité sur 25 hectares. Emeline, compagne d'Hubert, s'investit alors fortement dans la création du GFA.

LA NAISSANCE DU PROJET ET L'ACCÈS AU FONCIER

Tout commence en 2003, où Hubert et Emeline décident de s'installer pour faire du maraîchage, du pain et de l'accueil. Hubert est alors salarié agricole, Emeline en recherche d'emploi. En 2004, ils commencent à faire du pain, dans le fournil prêté par un paysan, en échange de l'achat de la farine qu'il produit, et à vendre sur les marchés. Ce même paysan les oriente vers trois parcelles de 5000m² en fermage : une opportunité qui permet à Hubert de cultiver ses céréales et d'obtenir le statut de cotisant solidaire¹. Emeline devient dans le même temps animatrice au CIVAM 35 Installation-Transmission (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture en Milieu Rural).

Ils continuent en parallèle la production de pain et la recherche de terres en location, en vain. L'expérience est difficile à digérer et l'achat des terres, par défaut, devient la piste privilégiée. Au printemps 2009, la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) leur signale la vente d'une ferme. Après une visite du lieu, ils décident que c'est sur cette ferme qu'ils s'installeront. En novembre 2009, l'accord du comité SAFER est obtenu pour l'installation d'Hubert. Le portage foncier du département d'Ille-et-Vilaine² est activé, pour se laisser le temps de définir une solution de rachat des terres.

1 **Cotisant solidaire** : Le cotisant solidaire est un agriculteur inscrit à la MSA (redevable de la cotisation de solidarité) mais qui ne bénéficie pas de la couverture de protection sociale en raison d'une taille inférieure à un seuil fixé par la loi. Ce statut est couramment utilisé pour des installations progressives.

2 **Portage foncier du Département d'Ille-et-Vilaine** : Constitution de réserves foncières auprès de la SAFER Bretagne. Mise en réserve de foncier (avec bâti ou non) dans l'attente d'une installation sur un projet durable et/ou agri rural innovant. Dispositif pour les porteurs de projets, s'inscrivant dans un parcours PPP, s'installant individuellement ou sous forme sociétaire.

➔ QU'EST CE QU'UNE SCI / UN GFA CITOYEN ?

Des citoyens prennent des parts dans le GFA ou la SCI, ce qui permet d'acquérir la terre. Ils gèrent ensuite le bien sur le long terme. Le GFA ou la SCI devient propriétaire et loue la terre et/ou les bâtiments à un ou des fermiers. Il y a donc un découplage entre la propriété et l'utilisation du bien.



➔ ÉTAPES CLÉS



2009

Repérage de la ferme et demande de portage foncier au Département d'Ille-et-Vilaine

JANVIER À JUIN 2010

Collecte des promesses de parts

5 JUIN 2010

AG constitutive

➔ L'AG CONSTITUTIVE

C'est un moment fort car elle rassemble l'ensemble des associés qui votent et signent les statuts de la société, notamment les gérants, votent l'achat du bien et sa mise à disposition à un agriculteur.



LA CRÉATION DU GFA ET L'ARTICULATION AVEC TERRE DE LIENS

La ferme est composée de 16 ha de terres et 8 ha de bois, pour un montant de 60 800€, d'une maison d'habitation et d'un hangar agricole. Connaissant Terre de Liens Bretagne de par son travail, Emeline encourage Hubert à se lancer dans une aventure collective : ils décident de créer un GFA sur les terres, et d'acheter le bâti en propre.

L'association Terre de Liens Bretagne est encore naissante ; ils font donc appel à une juriste extérieure pour la rédaction des statuts. Lysiane, salariée de l'association, les appuie sur les réunions avec les futurs associés. Emeline raconte : « *Lysiane a fait plusieurs réunions avec nous pour nous mettre sur les rails. Je ne me suis pas sentie seule et c'était motivant de voir les réactions des gens* ».

En janvier 2010, la collecte est lancée. La recherche d'associés se fait en grande partie sur les marchés, où Hubert vend son pain : parmi les 95 associés, un quart vient de leur clientèle. Patrick, un des cogérants, raconte ce qui l'a motivé à devenir

associé : « *avec mon épouse, on était clients d'Hubert. On avait un peu de disponibilité de trésorerie à ce moment là. On voulait aider un projet avec des valeurs qu'on partage et qui nous semblait réaliste économiquement. Je suis un militant réaliste. C'est la maîtrise de bout en bout, de la semence à la vente, en passant par la transformation, qui nous a séduit car la valeur ajoutée reste dans la ferme, pour l'exploitant. C'est un modèle qu'on voulait soutenir* ».

« *Je ne me suis pas sentie seule et c'était motivant de voir les réactions des gens* »

L'AG constitutive a lieu en juin 2010. Pour le couple, jeunes parents, l'installation doublée de la création du GFA est pour le moins sportive. Le four n'étant pas encore fini de construire, Hubert façonne la pâte à pain dans la maison, charge le camion et la cuit à 17km de là. Pour lancer les activités de production, les terres doivent également être défrichées. En 2014, Hubert décide d'arrêter l'atelier légumes suite à des résultats décevants liés à la qualité médiocre des terres, et Emeline, qui avait pour projet de s'installer avec Hubert, choisit finalement de se concentrer davantage sur son poste au CIVAM 35 IT, dans l'accompagnement des paysans et futurs paysans.

➔ LE RÔLE DES ASSOCIÉS

Les associés signent les statuts et définissent le fonctionnement de la société :

objet, apport en capital, droits et responsabilité des membres et des gérants, cession et transmission de parts sociales, règles des AG et quorum obligatoire à atteindre, etc.

Les associés se réunissent en AG chaque année :

ils approuvent ou non le rapport de gestion et le rapport des comptes. Ils décident de l'affectation des bénéfices.

Les associés nomment des gérants :

ces derniers gèrent et administrent la société (comptes et assurances notamment). Ce sont eux qui assurent le lien avec les autres associés.

LA VIE DU GFA

✳ **La cogérance** : elle est composée de cinq personnes : Emeline, Solenn (une amie), Richard (un voisin), Bernard (ancien patron d'Hubert) et Patrick (ancien responsable Ressources Humaines qui souhaite apporter de son temps en plus de son capital).

Les cogérants s'investissent une fois l'AG constitutive passée. Avec du recul, Emeline reconnaît : *« Je n'ai pas demandé assez d'aide aux cogérants en amont de l'AG, je n'ai pas su demander et donc les cogérants attendaient que ça s'active pour démarrer »*. Cela montre l'importance de partager la gérance, d'autant plus pour les fermiers qui sont également en phase d'installation. Dans le montage et la vie d'une SCI ou d'un GFA, Terre de Liens Bretagne conseille systématiquement aux paysans de déléguer au plus vite la gestion. L'idéal est de trouver des soutiens en local et en amont de l'AG constitutive, ce qui demande un important travail de préparation.

Pour Patrick, la cogérance tire sa force de sa diversité. Il apporte par exemple la rigueur budgétaire, un peu d'organisation et de méthode. Avec Terre de Liens, il se forme sur les aspects financiers et réglementaires spécifiques aux GFA. Pour lui, il est important d'être à l'aise avec l'administratif, appliqué et rigoureux, dès le départ : *« c'est une règle d'or, car après le temps ne se rattrape pas et c'est extrêmement dur de reconstituer l'historique du GFA »*, précise-t-il.

✳ **La gestion courante** : pour le moment, les bénéfices restent sur le compte du GFA et une partie est réinvestie pour couvrir les temps conviviaux du GFA, creuser un fossé pour l'écoulement des eaux ou encore payer le géomètre pour préciser une limite de haie.

✳ **Les mouvements de parts** : ces mouvements ne sont possibles que tous les trois ans. En 2013, des premiers associés cèdent leurs parts et de nouveaux preneurs de parts peuvent rentrer. Pour Emeline, qui porte ces démarches quasiment seule, cela devient trop lourd.



© Mathieu Chanel

Elle communique auprès des cogérants pour déléguer davantage. En 2016, les cogérants reprennent la gestion en main.

LE GFA EN BREF

CHIFFRES CLÉS



PARTENAIRES PRINCIPAUX

- Terre de Liens Bretagne
- Le CIVAM 35 Installation – Transmission
- Agrobio 35

LE LIEN AUX ASSOCIÉS

Pour Hubert et les cogérants, l'assemblée générale est une occasion de proposer un chantier collectif sur les terres du GFA, par exemple pour nettoyer les haies bocagères ou pour le ramassage du bois. En phase d'installation, plusieurs jours de chantier ont permis de défricher les terres et de les préparer pour le maraîchage. Actuellement, un projet d'agroforesterie est en route, où les cogérants vont mobiliser les associés.

Tout comme pour la gestion, les cogérants reprennent l'animation du GFA en main pour soulager Emeline. Patrick explique : *« avant c'était Emeline qui faisait l'animation, mais on a compris qu'elle n'avait pas le temps avec son boulot, sa vie de famille. Après une discussion en AG, on a décidé de mieux se structurer pour organiser ça »*. Pour Patrick, ces projets marquent une convergence des intérêts entre le fermier, usager des terres, et les associés qui en sont propriétaires. Il est néanmoins important de bien préciser la dissociation existante entre le GFA d'une part, et l'activité agricole d'Hubert d'autre part, pour éviter une forme d'ingérence de la part des associés dans la vie de la ferme.

L'AG est aussi un lieu de débat, par exemple sur l'usage des 8 ha de bois : *« certains veulent qu'on ne touche à rien, qu'ils soient sanctuarisés, qu'on laisse la nature faire. D'autres pensent qu'il faut entretenir le bois, tout en respectant le biotope. Il y a besoin de délibérer. S'il faut voter on vote, toutes les décisions ne sont pas prises à l'unanimité »*.

PARTAGER LA TERRE

Pour Emeline et Hubert, l'objectif est, à terme, de transmettre un outil de travail fonctionnel à de futurs fermiers. Pour cela, il leur faudra laisser la maison d'habitation, en la vendant ou en la louant aux futurs repreneurs.

Pour Patrick, de nouveaux fermiers sur les terres ne changera pas la dynamique actuelle : la condition sine qua none est qu'ils s'inscrivent dans l'esprit global du projet qui a séduit les différents associés, en développant une agriculture biologique et paysanne.



© Emeline Jarnet